

# HISTOIRE

**En novembre et décembre, le service des Archives municipales vous propose de découvrir l'évolution du territoire de Neuilly de la Révolution française aux années 1930. (première partie)**

C'est avec la création de la commune à la Révolution française que se pose pour la première fois la question des limites territoriales de Neuilly. Dès 1791, celles-ci sont établies avec les communes voisines : Clichy, Passy, Courbevoie, Puteaux, Boulogne et Paris, puis les Batignolles-Monceaux en 1830.

A cette époque, le territoire communal était beaucoup plus vaste que celui que nous connaissons aujourd'hui. Neuilly s'étendait de la Seine à la barrière de l'Etoile (Arc de Triomphe) et englobait une partie du Bois de Boulogne.



*La barrière de l'Etoile ou de Neuilly, vue prise à l'emplacement actuel de l'Arc de Triomphe (vers 1800).  
Gravure ancienne, Archives municipales de Neuilly-sur-Seine*

A partir de 1841, lors de la construction des fortifications de la capitale, le quartier des Ternes est inclus dans l'enceinte de Thiers. La commune de Neuilly se retrouve donc coupée en deux.

La loi du 16 juin 1859 sur l'extension des limites de Paris officialise l'annexion des Ternes dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement. Neuilly perd alors une vaste portion de son territoire ainsi que plus de 3000 habitants.

La séparation avec Paris se situe désormais au niveau de la ceinture fortifiée, à la Porte dite de Neuilly où les bureaux d'octrois sont reconstruits.

Le 30 juin 1866, Napoléon III promulgue une loi de création de la commune de « Courcelles » (qui prendra le nom de Levallois-Perret) à partir de portions des territoires de Neuilly et de Clichy. Le quartier de Villiers, dépendant de Neuilly, est ainsi incorporé à la nouvelle commune.

En 1906, Neuilly et Boulogne procèdent à des échanges de terrains dans le Bois et modifie légèrement le tracé délimitant les deux communes.

Le décret du 18 avril 1929 entérine l'annexion par la ville de Paris de la portion neuilléenne du Bois de Boulogne et de la zone des servitudes militaires des anciennes fortifications (détruites après 1919).

Enfin, en 1930, Neuilly et Puteaux s'accordent sur une modification de leurs limites au niveau de l'île du Pont.

Depuis cette date, le territoire de la ville demeure inchangé.



*La ville de Paris voulant englober la banlieue [1858].  
Gravure ancienne, Archives municipales de Neuilly-sur-Seine*

**Présentation de documents d'archives sur ce thème, jusqu'à la fin du mois de décembre dans le Vestibule d'Honneur, 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville de 9h à 17h30.**

**Pour tous renseignements : <http://www.ville-neuillysurseine.fr/1-14579-Mise-en-valeur-des-archives.php>**